

DOUAINS pendant le conflit de 1870

Notre village a été directement concerné dans le conflit qui a opposé la France et la Prusse en 1870 et 1871. Dès le début des hostilités, notre commune était prête à se défendre contre l'ennemi qui avançait vers Paris, dans l'intention de l'encercler. Disposant d'une garde nationale armée, notre commune n'eut heureusement pas l'occasion de « faire parler la poudre » et donc de faire couler le sang. Très vite en effet, le village dut subir l'occupation prussienne avec ses réquisitions et autres exactions.

Après la guerre, Douains dut, comme toutes les autres communes de France, participer au versement à la Prusse des indemnités de guerre. Tous ces événements ont été racontés avec force détails dans les comptes-rendus des nombreuses réunions du Conseil Municipal qui s'enchaînaient de semaine en semaine.

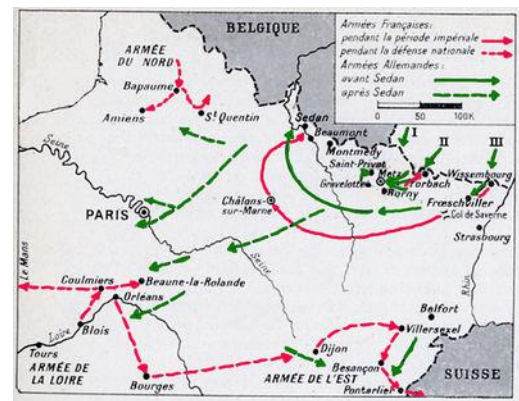
Le contexte national

La guerre franco-allemande de 1870, parfois appelée guerre franco-prussienne ou guerre de 1870 fut un conflit qui opposa, du 19 juillet 1870 au 28 janvier 1871, la France et une coalition d'états allemands dirigée par la Prusse.

Le 19 juillet 1870, l'Empire français déclarait la guerre au royaume de Prusse. Les hostilités prirent fin le 28 janvier 1871 avec la signature d'un armistice. Le traité de paix signé le 10 mai à Francfort-sur-le-Main, consacrait la défaite de la France. Forts de cette victoire, les Etats allemands s'unirent en un Empire, proclamé au château de Versailles, le 18 janvier 1871. La victoire entraîna l'annexion par le Reich du territoire d'Alsace-Moselle (appelée Alsace-Lorraine) et l'affirmation de la puissance allemande au détriment de l'Autriche-Hongrie et de la France qui fut confrontée à l'occupation de son territoire et à l'épisode de la Commune de Paris. La défaite de Sedan et la capitulation de Napoléon III provoquèrent, le 4 septembre 1870, la chute du second empire et l'exil de l'Empereur.

L'une des causes de la guerre fut le jeu politique des classes dominantes autour du trône d'Espagne (vacant depuis la révolution de 1868). En juillet 1870, Napoléon III qui s'opposait à l'avènement d'un prince prussien au trône d'Espagne, obtint une satisfaction rapide par le désistement du prétendant Léopold de Hohenzollern. Mais l'Empereur des français exigea davantage : il désirait que la Prusse prenne des engagements sur l'avenir, en renonçant définitivement au trône espagnol. La France tenait à sa tranquillité du côté des Pyrénées. Mais, c'était sans compter sur la fourberie de Bismarck. A Ems, l'ambassadeur de France, qui était reçu par le roi de Prusse, prit connaissance, dans les journaux allemands manipulés par le chancelier royal Bismarck, d'une proposition française tenue par la Prusse comme intolérable et rejetée par le roi (La célèbre dépêche d'Ems) ; Cette provocation blessa la diplomatie française. Réuni au château de Saint-Cloud, le Conseil de ministres décida de faire la guerre à la Prusse. Réunie aussitôt, la Chambre des Députés se prononça pour la guerre à la majorité de 425 voix contre 10.

Le début de la guerre fut une suite de défaites d'abord en Alsace, puis en Lorraine et dans les Vosges. Après la capitulation de Sedan, l'armée prussienne arriva devant Paris. Le siège de Paris se déroula du 17 septembre 1870 au 26 janvier 1871.





Soldats français au front

Les seuls moyens de transmettre des informations entre Paris et la province, étaient alors l'utilisation de pigeons voyageurs et de ballons montés. De Paris encerclée, plusieurs tentatives de sortie pour desserrer l'étau prussien furent entreprises : batailles de Chatillon, Buzenval, du Bourget, de Champigny, ...).



L'entrée des prussiens à Paris

Pendant toute la durée du siège, il fallait approvisionner l'armée prussienne en nourriture et autres denrées. D'où les réquisitions dans les régions proches de Paris et notamment en Normandie. Voilà pourquoi, notre village de Douains vit un jour arriver les prussiens.

Le soulèvement populaire du 22 janvier 1871 visant à empêcher le gouvernement de capituler échoua. Un armistice fut alors signé avec l'Allemagne, le 26 janvier 1871 et entra en vigueur le 28.

La situation à Douains

La garde nationale

Tout commença le **29 août 1870**. Ce lundi soir, le conseil municipal réuni en urgence, sur proposition de M. Eugène Pérignon, maire de la commune, vota, à l'unanimité moins une voix, l'organisation immédiate de la garde nationale. Il procéda, aussitôt, à la formation d'un conseil de recensement. Ce conseil fut composé, pour moitié, de conseillers municipaux (MM Pérignon, Echard, Pierre Querolle, Eléonor Richet, Leroy). Les autres membres furent pris dans la garde nationale (MM Allorge, Baptiste Lemarié, Michel Gratien, Isidore Marie et Victor Poixblanc).

Douains était donc prêt à se défendre. On attendit. Rien ne se passa jusque début octobre. C'est alors que le **mardi 4 octobre** après-midi, revenant d'Evreux, le Maire apprit que les prussiens arrivaient. Le soir même, il convoqua en urgence le conseil municipal. D'après les renseignements qu'il venait de recueillir, les prussiens avaient fait une apparition à Pacy-sur-Eure. On devait s'attendre à les voir arriver, dès le lendemain, dans la commune. Il ajouta que tous les renseignements obtenus concordaient. On l'avait, en particulier, averti que le corps de troupe prussien qui menaçait la région était considérable. En conséquence de quoi, les instructions données aux chefs de corps des forces militaires françaises prescrivaient absolument de ne pas engager les troupes en dehors des forêts. Le Conseil Municipal, maintenant qu'il était informé de la situation, délibéra aussitôt sur le problème de la défense de la commune. Considérant que, livrée à ses seules ressources, la commune ne pouvait envisager aucune défense sérieuse, les conseillers décidèrent, à l'unanimité, qu'il était préférable de s'abstenir. La décision prise, le maire fit observer qu'il était indispensable de ne pas laisser détruire les fusils de la garde nationale mais de les renvoyer à Evreux dans les plus brefs délais. Les conseillers furent d'accord. Vers minuit, ils rassemblèrent, eux-mêmes, toutes les armes. Le lendemain matin, avant la levée du jour, une voiture devait venir les chercher et les emporter à Evreux avant l'arrivée des prussiens. Finalement, le voiturier qui s'était engagé à transporter les fusils, manqua de parole. En conséquence de quoi, les armes restèrent à la mairie.

Les réquisitions prussiennes

Le surlendemain, **jeudi 6 octobre**, les prussiens arrivèrent à l'improviste dans le village. Ils venaient pour réquisitionner les habitants. Ils enlevèrent 42 vaches. Cette réquisition n'ayant touché que 10 personnes, dès le lendemain, le maire convoqua le conseil municipal afin de trouver une solution permettant de répartir équitablement, sur tous les habitants, les conséquences de cette réquisition assimilable à un nouvel impôt pour les 10 agriculteurs concernés. Le maire proposa alors deux systèmes :

- **1^{er} système** : un inventaire général de toutes les bêtes à cornes de la commune est effectué. Les 42 animaux pris par les prussiens sont alors répartis sur chaque étable, en fonction de son importance.

- **2^{ème} système** : un inventaire des bêtes enlevées est effectué par une commission d'experts créée par le conseil municipal. Les indemnités correspondantes étant calculées pour les 10 agriculteurs, le conseil municipal, assisté par les fermiers les plus imposés, voterait des centimes additionnels aux 4 contributions payées par tous les habitants assujettis à l'impôt, en quantité suffisante pour rembourser les indemnités déterminées par la commission.

Le conseil jugea que la seconde méthode évitait l'embarras d'effectuer les répartitions entre les étables les moins maltraitées et les autres. Cette 2^{ème} méthode avait de plus l'avantage de répartir sur tous les habitants, « l'impôt » prélevé seulement sur les propriétaires

de vaches. En conséquence, le conseil décida d'adopter le 2^{ème} système. Monsieur le maire irait donc voir Monsieur le Préfet afin d'obtenir son assentiment.

Le mardi 11 octobre en fin d'après-midi, M. Pérignon, l'autorité municipale faisant alors fonction de maire, réussit à rencontrer le préfet. Les nouvelles n'étant pas rassurantes, il convoqua en urgence le conseil municipal, pour le lendemain à 6h30 du matin. Il rendit compte aux conseillers du résultat de ses démarches auprès du préfet. La veille, le préfet avait, en fait, convoqué en réunion tous les maires des communes concernées par les réquisitions prussiennes. Dès le début de la réunion, il déclara que, les conseils municipaux ayant tous été dissous dès le début des hostilités, il était impossible aux communes de prendre une décision aussi grave que celle de fixer une imposition extraordinaire. En conséquence, il refusa les propositions quitte à aviser plus tard. Dans l'immédiat, il conseillait aux maires de faire dresser un inventaire exact de la valeur des bêtes enlevées. La réunion s'était donc terminée dans le plus grand désappointement des maires

Les conseillers municipaux de Douains décidèrent alors de réaliser les estimations dans la journée même. Finalement, il s'avéra que le nombre de vaches enlevées par les prussiens n'était plus 42 mais seulement 39. En effet, 3 vaches, parmi les 42, étaient revenues d'elles-mêmes à leur étable, mais furent retrouvées par leur propriétaire dans un triste état (à demi-mortes d'après les agriculteurs concernés !).

Tous calculs faits, l'estimation de la valeur des 39 vaches se monta à 10 840 francs. Monsieur Pérignon, propriétaire d'une importante ferme qui jouxtait le château de Brécourt, informa alors le conseil que, n'ayant pas l'intention de conserver les vaches qui lui étaient restées, il voulait les donner aux habitants de la commune qui avaient été les plus lésées, lors de la réquisition. Il se réservait néanmoins le droit de recevoir l'indemnité allouée ultérieurement en lieu et place des cultivateurs à qui il aura donné ses vaches.

N.B. Finalement, les indemnités de réquisition prussienne seront accordées par l'Etat entre décembre 1871 et mars 1872 à raison de 70% de la valeur déclarée des vaches (information trouvée dans le Compte Budgétaire 1872 – ligne « invasion »).

L'indemnité de guerre

La guerre terminée, la Prusse, sortie vainqueur du conflit, exigea que la France, vaincue, lui versât une indemnité de guerre qui fut fixée à 5 milliards de franc-or. Les troupes allemandes occupèrent une partie de la France, jusqu'à ce que le total du tribut fût versé en septembre 1873.

Cette indemnité fut répartie sur chaque département. Le montant demandé au département de l'Eure fut d'abord fixé à 15 millions de francs. Au vu des difficultés du département à payer cette dette, l'indemnité fut d'abord réduite à 5 millions dont un payable immédiatement. Elle fut finalement ramenée à 3 millions. Les conseillers généraux, mandataires du département, s'étaient engagés à payer ce montant, en répondant sur leur fortune personnelle. Cet engagement eut pour effet immédiat de suspendre les exécutions militaires qui avaient commencé en certains points du département.

Comme il y avait obligation morale pour toutes les communes du département de ne pas laisser les conseillers généraux seuls face à cet engagement cruel, l'indemnité fut finalement répartie sur toutes les communes du département au prorata de leur importance. Pour Douains, l'indemnité se montait, en ce qui concernait le premier versement immédiatement exigé, à la somme de 1300 francs que le conseil municipal décida d'emprunter, à 5% l'an, auprès de 7 personnes de la commune. Le 2^{ème} versement fixé à 2000 francs fut également l'objet d'un emprunt, au même taux, auprès des 7 mêmes personnes de la commune.